



Municipalité régionale de comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

AVIS PUBLIC

(À RETOURNER)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tenue le 19 août 2020, une résolution, portant le numéro 2020-08-152, a été adoptée concernant l'ajustement du calendrier des séances ordinaires 2020 du Conseil des maires de la MRC, et ce, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ainsi qu'aux directives gouvernementales dans le contexte de la pandémie COVID-19.

Par conséquent, les séances ordinaires du Conseil des maires de la MRC de Papineau prévues jusqu'à la fin de l'année 2020 auront lieu selon les indications ci-dessous :

Conseil des maires :

| Date | Heure | Lieu |
|----------------------------|-------|--|
| Mercredi 16 septembre 2020 | 18 h | 281, rue Desjardins, Plaisance (Québec) |
| Mercredi 21 octobre 2020 | 18 h | 530, rue Charles-Auguste-Montreuil, Saint-André-Avellin (Québec) |
| Mercredi 25 novembre 2020 | 18 h | 530, rue Charles-Auguste-Montreuil, Saint-André-Avellin (Québec) |
| Mercredi 16 décembre 2020 | 18 h | 530, rue Charles-Auguste-Montreuil, Saint-André-Avellin (Québec) |

Le bureau de la MRC de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance de ladite résolution.

DONNÉ à Papineauville ce 25^e jour d'août deux mille vingt.


Jocelyn Robinson
Secrétaire-trésorier adjoint
et directeur général adjoint



Municipalité régionale de comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), CATHY VIENS de la Municipalité de
BOILEAU certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis
public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroit désignés par le Conseil, le
25 AOUT 2020, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 AOUT 2020

Signature